

Fait le 16 février 2022 à Choisy-le-Roi

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL DU BUREAU EXECUTIF N°4
Réunion du 11 au 15 février 2022

Le 11 février 2022 à partir de 8 heures 42 jusqu'au 15 février 2022 à 24 heures, les membres du Bureau Exécutif de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis électroniquement sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts.



Présents :

Éric TANGUY, Président

Michelle AKILIAN, Isabelle COLLOT, Zélie AMARD, Florence NOËL

Christian ALBE, Yves BOUGET, Christophe DURAND, Pierre MERCIER, Sébastien FLORENT, Eric SAGOT

Assiste : Laurie FELIX, responsable du service juridique

Le Président constate que les membres consultés sont au nombre de 11 et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 21 des statuts.

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.



Le Président a convoqué les membres du Bureau Exécutif afin de statuer sur la résolution suivante :

Conformément à l'article 15.1 du Règlement Général Disciplinaire et à l'article 19 des statuts, le Bureau Exécutif peut faire appel d'une décision de la Commission Fédérale de Discipline.

Au titre de la décision du 8 janvier 2022 de la Commission Fédérale de Discipline, Monsieur X, licencié entraîneur, a été sanctionné de dix (10) mois dont huit (8) avec sursis d'interdiction d'être licencié à la FFvolley et de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFvolley, pour violation à la morale sportive et de la Charte d'Éthique et de Déontologie conformément aux articles 1.3, 18 et 20 du Règlement Général Disciplinaire.

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration du 19/02/2022

Date de diffusion : /

Auteur : Sébastien FLORENT

Afin de respecter le délai d'appel et agir avec célérité, le Président de la Fédération a transmis un courrier de demande d'appel le 2 février 2021 au Président de la Commission Fédérale d'Appel. En effet, au regard des faits et du quantum de la sanction, il lui semble pertinent que la décision prise en première instance soit réexaminée par la Commission Fédérale d'Appel.

Par l'approbation de la présente résolution, le Bureau Exécutif est en accord avec la démarche et valide ledit courrier.

La copie de la décision litigieuse anonyme ainsi que le courrier de demande d'appel est transmis aux membres du Bureau Exécutif.

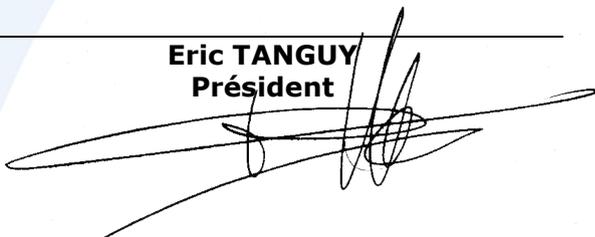
Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote de manière électronique (le détail est joint à la présente décision en Annexe 1) :

RESOLUTION : Le Bureau Exécutif, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la résolution présentée ci-dessus et par conséquent la demande d'appel de la décision du 8 janvier 2022 de la Commission Fédérale de Discipline présentée par le Président de la Fédération Française de Volley par courrier du 2 février 2021.

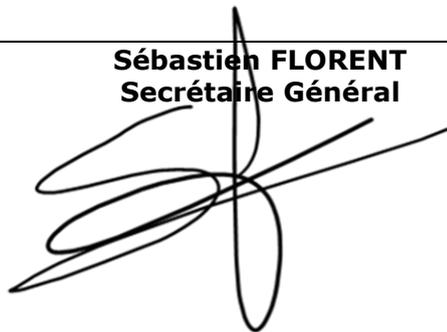
La présente décision sera notifiée à l'intéressée par courrier électronique avec accusé de réception confirmé par courrier recommandé avec accusé de réception.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée le mardi 15 février 2022 à 24 heures.

Eric TANGUY
Président



Sébastien FLORENT
Secrétaire Général



Annexe 1 : Bureau Exécutif – Votes électroniques

Tableau récapitulatif des votes électroniques du 11 février 2020 à 8 heures 42 au 15 février 2022 à 24 heures :

Date	Heure	Merci d'indiquer votre nom-prénom	Etes-vous favorable à l'approbation à la résolution ci-dessus ?
11-02-2022	08h58	COLLOT Isabelle	POUR
11-02-2022	09h01	AMARD Zélie	POUR
11-02-2022	10h19	ALBE Christian	POUR
11-02-2022	10h33	SEBASTIEN Florent	POUR
11-02-2022	10h53	AKILIAN Michelle	POUR
11-02-2022	17h12	MERCIER Pierre	POUR
11-02-2022	17h56	TANGUY Éric	POUR
14-02-2022	06h16	NOEL Florence	ABSTENTION
14-02-2022	23h30	DURAND Christophe	ABSTENTION
15-02-2022	15h48	BOUGET Yves	POUR
15-02-2022	20h39	SAGOT Éric	POUR